



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>17 mai 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>31</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>4 pouvoirs</b>	

**SEANCE DU 27 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Saint-Genès-du-Retz

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Davis DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Remy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE,

Secrétaire de séance : Gilles MAS.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024-71 : Pôle ados - Tarifs des séjours Pôle ados pour l'automne 2024

**Finances locales - Divers**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Dans le cadre de sa compétence ALSH extrascolaires, la communauté de communes Plaine Limagne poursuit une politique d'animation auprès du public ados. Afin de permettre aux jeunes de vivre et de pratiquer des activités innovantes et différentes du milieu familial, renforcer le bien-vivre ensemble, des mini-séjours multi-activités sont proposés. Visant la découverte culturelle et environnementale, il est proposé, aux côtés des activités consommatrices, des activités de découverte culturelle et environnementale.

Afin d'étoffer l'offre en séjours, il est proposé d'organiser, 1 fois par an, un séjour de découverte de grande envergure. Ces séjours étant situés à plus de 2 heures du siège du pôle ados, ils ne sont pas subventionnables par la CAF63. Une tarification spéciale est donc proposée pour ces séjours. Les autres mini-séjours ne sont pas impactés.

Il est rappelé qu'en parallèle de l'ensemble des séjours à tarification spéciale, sont proposées des semaines d'animation thématiques à Bussières-et-Pruns aux tarifs habituels.

Il est proposé une tarification dégressive suivant le quotient familial, en cohérence avec la tarification des ALSH Plaine Limagne, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	HABITANT CCPL	HABITANT HORS CCPL
1 à 550	160 €	208 €
551 à 750	180 €	234 €
751 à 950	200 €	260 €
951 à 1 200	220 €	286 €
1 201 à 1 500	240 €	312 €
1 501 à 2 000	260 €	338 €
2 001 et plus	280 €	364 €

Afin de permettre l'accès aux séjours aux plus faibles revenus, une participation financière via le dispositif Aides aux Vacances Enfants (AVE), géré par Vacaf, service commun des Caisses d'Allocations Familiales, est versée en fonction des ressources des familles bénéficiaires (de 1 à 700).

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de valider le principe d'organisation de séjours de grande envergure pour le pôle ados ;
- d'adopter la grille tarifaire spéciale comme présentée ci-dessus ;
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 31 mai 2024

Le président, Claude RAYNAUD

*Original électronique signé électroniquement*

